

OBJET : Règlement de service AC

Membres en exercice : **26**
Membres présents lors de la délibération : **22**
Membres ayant donné procuration : **3**
Date de convocation : **18/01/2022**
Date d'affichage : **18/01/2022**
Votes contre : **0**
Votes pour : **25**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni
Au Foyer de Mauléon d'Armagnac, sous la
présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES,**
Président.

Secrétaire de séance : **Monsieur Daniel LABURTHE**

Membres présents : VETTOR Claude, DUPOUY Christian, DELHOSTE Pierre, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, Cathy DUPRAT, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier,

Membres représentés : MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTTA). BAQUE Aline (pouvoir à Claude VETTOR), Henri PASQUIER (procuration à Christian DUPOUY)

Délibération :

Vu l'article L 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de règlement (12 pages) envoyée à chaque membre,

M. le Président rappelle que ce règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement du syndicat, de clarifier les relations avec les usagers et de prévenir les contentieux,

Ce règlement est applicable à l'ensemble des communes adhérentes au titre de la compétence assainissement collectif à compter de cette année 2022.

Il sera transmis à toutes les communes, à tous les usagers actuels et à venir, fourni sur simple demande et pourra bientôt être consultable sur le site du syndicat.

Après discussion, le Président propose :

- D'approuver le présent règlement (joint à la délibération)
- De l'autoriser à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa diffusion et son application.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES



PJ : Règlement de service Assainissement Collectif 2022